



Luxembourg, le 12 mai 2016

FLERA
BP 1938
L-1019 Luxembourg

A toutes les associations
affiliées à la FLERA

Circulaire FLERA 2016/01

Madame la présidente
Messieurs les présidents,

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement grand-ducal régissant la pratique de l'escalade à Berdorf, il nous importe d'apporter quelques précisions quant aux dispositions pratiques qui en découlent.

Le règlement stipule que les grimpeurs doivent être affiliés à l'une des deux fédérations internationales, IFSC ou UIAA. Les associations membre de la FLERA remplissent ce critère, et par conséquent aucune démarche supplémentaire n'est requise par vos membres.

Toutefois, ils doivent être en possession d'une carte membre valide, et être en mesure de la présenter lors d'un éventuel contrôle.

Dans ce contexte, nous avons transmis une liste des clubs d'escalade luxembourgeois membres de la FLERA à l'administration des eaux et forêts ainsi qu'à l'administration de l'environnement, sachant qu'en cas de changement de cette liste, elle sera retransmise aux deux administrations en question.

Nous avons pu constater que des associations ont profité du nouveau règlement grand-ducal pour démarcher les grimpeurs, en proposant des cartes gratuites pour grimper à Berdorf.

Nous considérons que cette pratique constitue une concurrence déloyale par rapport aux autres associations fédérées, et nous attirons votre attention sur le fait que le terme « membre d'une des deux fédérations internationales » figurant dans le nouveau règlement grand-ducal ne couvre que les membres à part entière d'un club d'escalade.



Par conséquent, le fait de proposer des tarifs réduits, spéciaux, gratuits ou similaires en vue d'octroyer des cartes pour Berdorf est, à nos yeux, incompatible avec la teneur du nouveau règlement grand-ducal.

Nous vous informons dès lors que la fédération ne tolère en aucun cas ce genre de pratique et invite les associations concernées à retirer, avec effet immédiat, toute information contradictoire, ambiguë ou équivoque de leurs sites internet, et de cesser immédiatement la distribution desdites cartes.

Par ailleurs, nous rappelons que toute forme d'activités commerciales est strictement interdite à Berdorf. L'autorisation d'y grimper en groupes de six grimpeurs vise d'une part des sorties collectives des clubs et d'autre part donne le moyen aux clubs d'y organiser des activités encadrées réservées à leurs membres.

Nous ne disposons que d'un seul site d'escalade au Luxembourg, qu'il convient de conserver. Sa situation précaire étant de notoriété publique, toute action contraire au règlement ou créant des tensions entre les différents acteurs (clubs, institutions) pourrait avoir des conséquences néfastes pour l'entièreté de la communauté de grimpeurs.

A ce titre nous comptons sur votre entière collaboration pour ne pas mettre en péril l'accès aux falaises de Berdorf et vous invitons à participer le 11 juin à une journée d'entretien du site. Des détails supplémentaires concernant la journée du 11 juin vous seront prochainement communiqués.

Veillez recevoir, Madame la présidente, Messieurs les présidents, l'expressions de notre parfaite considération.

Steve SCHILTZ
Secrétaire général

Yoo Ja LUDWIG
Présidente